

Troove...

Saint-Sauveur-Lendelin

Cantine : le collège ne veut plus livrer les repas

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 3 mars 2017

393 mots | Sylvie LANDRE



Tous les repas servis aux enfants des écoles primaire et maternelle de la commune ainsi qu'aux deux regroupements pédagogiques intercommunaux, sont préparés à la cuisine centrale du collège.

Depuis dix ans, le collège Tancredi-de Hauteville livre les repas à l'école et deux regroupements pédagogiques. Une situation remise en cause par le conseil d'administration.

Quatre jours par semaine, le collège Tancredi-de Hauteville livre les repas à l'école maternelle de la commune (80 repas) et aux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) de Muneville-le-Bingard-La Rondehaye et Hauteville-Camprond-Le Lorey (150), soit en tout 230 repas. Un fonctionnement qui remonte à une dizaine d'années, lorsque la commune avait accepté de participer financièrement aux travaux de réfection de la cuisine et du réfectoire du collège.

Plus de 230 000 € avaient, alors, été injectés par la commune et la communauté de communes. En contrepartie, le collège acceptait de livrer les repas. Ce fonctionnement pourrait être remis en cause par la direction du collège qui mettrait en avant « **la vétusté du véhicule utilisé pour le transport des repas et le coût d'achat d'un véhicule neuf trop élevé,** » explique le maire, Patrick Leclerc. Pourtant, « **le véhicule n'a que 62 000 km et peut servir encore longtemps,** » assure ce dernier.

« Rien n'est acté »

La décision de ne plus livrer les repas a été prise par le conseil d'administration du collège. Le principal de l'établissement, Denis Faliguerho, qui ne souhaite pas communiquer sur ce sujet, confirme cependant que « **le conseil d'administration a adopté un avenant à la convention. Mais pour le moment, rien n'est acté.** »

De son côté, l'association de parents, qui ne prend pas parti, s'inquiète néanmoins « **des conséquences que cette modification pourrait entraîner sur l'organisation et le coût des repas,** » indique sa présidente, Frédérique Lindrec. Quant à la municipalité, elle espère que le collège reviendra sur sa décision, laquelle pourrait entrer en vigueur dès la rentrée de septembre. Dans le cas contraire, « **on serait obligé de faire appel à un prestataire de service,** » conclut Patrick Leclerc.